



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 27 mars 2019

Délibération CA-2019-03-27-2

relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010
et le 24 novembre 2016,
Vu le nouveau projet de règlement intérieur,*

- **Point de l'ordre du jour**

2 - Installation du nouveau Conseil d'administration – nouveau règlement intérieur

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous, et de Monsieur Quentin GUILLEMAIN.**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration modifié

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 10

Nombre de membres participant à la délibération : 20

Nombre de procurations : 7

Abstentions : 0

Pour : 27

Contre : 0

Fait à Vanves. le 10 avril 2019

Dominique MARCHAND

Pièces jointes :

Règlement intérieur du Conseil d'administration adopté le 27 mars 2019

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le